

DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

*Absentes : Mme DI STEFANO Annick donne pouvoir à M. GAUDON Daniel
Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme EGLOFF Clarisse, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle*

Secrétaire de Séance : Mme FAVRE Marie Françoise

N°01/11/CCAS-DL2023

Monsieur le Président expose à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale la demande de secours pour Mme DANQUERQUE Anitta

Cette personne est suivie par une assistante sociale et sa demande concerne une aide alimentaire sous forme d'un bon d'achat de 50 €.

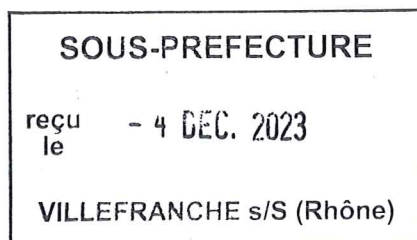
OBJET : CCAS
Secours

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

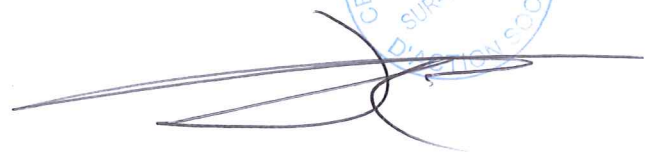
Accepte d'apporter une aide à Mme DANQUERQUE Anitta domiciliée à Vindry s/Turdine sous forme d'un bon d'achat alimentaire de 50.00 €.

Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
Le Président,
Christian Pradel



Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL



DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

SOUS-PREFECTURE

reçu le - 4 DEC. 2023

VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

*Absentes : Mme DI STEFANO Annick donne pouvoir à M. GAUDON Daniel
Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme EGLOFF Clarisse, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle
Secrétaire de Séance : Mme FAVRE Marie Françoise*

Monsieur le Président expose à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Vu l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précisées conditions d'exécution,

Considérant la convention locale de partenariat entre l'UDCCAS 69 , la CPAM et la Carsat qui a pour objectifs de

- Renforcer et d'homogénéiser les relations existantes,
- Initier et promouvoir de nouvelles coopérations,
- Définir un cadre souple et approprié pour ces coopérations, conservant des possibilités d'innovations et d'initiatives locales.

Considérant la nécessité de faciliter les échanges et interactions entre la CPAM et la Carsat, concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité, que le CCAS accompagne

Considérant l'existence d'un portail partenaires conçu et développé par l'assurance maladie,

Considérant que l'Espace partenaires permet aux utilisateurs habilités du CCAS, de signaler à la CPAM , des personnes qui éprouvent des difficultés dans les démarches d'accès à leurs droits/ou à leurs soins

Considérant que le signalement par « Espace Partenaires » fluidifie et optimise le traitement des demandes du CCAS, par une mise en relation directe avec les interlocuteurs dédiés à la Caisse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur Le Président à signer la convention d'utilisation du portail Extranet du « Espace Partenaires » avec la CPAM du Rhône, ainsi que la convention de partenariat qui lui est adossée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an que susdits et ont signé les membres présents.

Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure

Que susdits

Et ont signé au registre

Les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président,

C. PRADEL

N°02/11/CCAS-DL2023

**OBJET : CCAS
Partenariat CPAM**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
*Le Président,
Christian Pradel*



DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la
Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

**N°03/11/CCAS-
DL2023**

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

**OBJET : CCAS
Convention
UFOLEP ARA**

*Absentes : Mme DI STEFANO Annick donne pouvoir à M. GAUDON Daniel
Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme EGLOFF Clarisse, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle*

Secrétaire de Séance : Mme FAVRE Marie Françoise

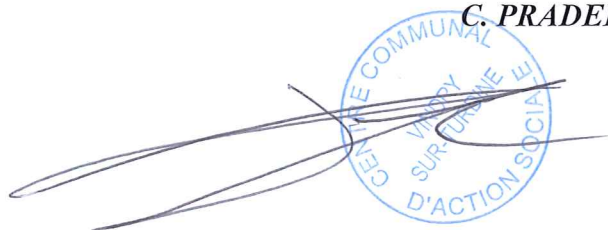
Monsieur le Président expose à l'assemblée le bien fondé de signer une convention de partenariat avec l'association UFOLEP ARA qui propose d'utiliser le sport comme support pour aborder des thématiques comme la santé la solidarité au travers une action de 3 ateliers autour de l'estime de soi avec une psychologue et 1 atelier de yoga selon la convention ci -joint. Le public concerné Il précise que ces ateliers sont gratuits pour le CCAS. Ces ateliers sont à destination des seniors de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document inhérent à ce partenariat
- Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
**Le Président,
C. PRADEL**

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
**Le Président,
C PRADEL**



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL VINDRY SUR TURDINE CCAS D'ACTION SOCIALE' around the perimeter.

SOUS-PREFECTURE

reçu
le - 4 DEC. 2023

VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE
EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

*Absentes : Mme DI STEFANO Annick donne pouvoir à M. GAUDON Daniel
Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme EGLOFF Clarisse, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle*

Secrétaire de Séance : Mme FAVRE Marie Françoise

01/11/RA-DL2023

OBJET : RA
Avenant n°3 à la
convention de
location en date du 30
décembre 1985

Monsieur le Président expose à l'assemblée les termes de l'avenant n°3 à la convention de location en date du 30 décembre 1985 entre les soussignés « 3 F résidences, Société Anonyme d'HLM au capital de 64 303 310€ dont le siège social est à Ivry-sur-Seine 94200,1 boulevard Hippolyte Marques, inscrite au Registre des Commerces et de Société de Créteil sous le numéro B 495 286 098 », désigné ci-dessous comme le bailleur et « Le centre Communal d'Action Sociale de la commune de VINDRY S/TURDINE 69490, sis 5 place Jean XXIII », désigné ci-dessous comme le gestionnaire

L'avenant n°3 ci-joint a pour effet de prolonger de 9 ans la présente convention de location.

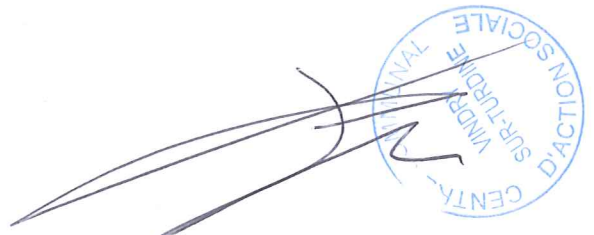
Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de location en date du 30 décembre 1985

Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
Le Président,
C. PRADEL



SOUS-PREFECTURE

reçu
le - 4 DEC. 2023

VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

*Absentes : Mme DI STEFANO Annick donne pouvoir à M. GAUDON Daniel
Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme EGLOFF Clarisse, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle*

Secrétaire de Séance : Mme FAVRE Marie Françoise

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande d'ouverture de crédit en fonctionnement pour la somme de 15 000. € pour permettre de faire face à de nouvelles dépenses du groupe 2

02/11/RA-DL2023

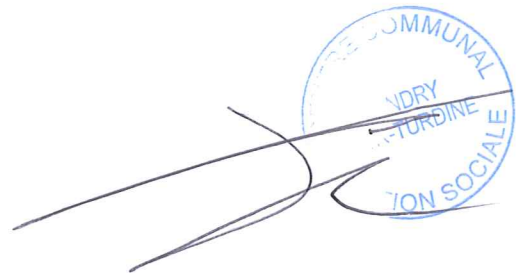
Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

**OBJET : CCAS/FPA
Décision modificative
n1**

- Décide d'accorder la décision modificative en fonctionnement, comme citée ci-dessus dont ci-joint détail.
- Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
Le Président,
C. PRADEL



DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY-SUR-TURDINE

SOUS-PREFECTURE

reçu
le - 4 DEC. 2023

VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

Nombre de
membres En
exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8
Quorum : 6

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

*Absentes : Mme DI STEFANO Annick donne pouvoir à M. GAUDON Daniel
Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme EGLOFF Clarisse, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle*

Secrétaire de Séance : Mme FAVRE Marie Françoise

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de fixer le prix des repas pour les invités du Repas de Noël de la Résidence Autonomie les Tilleuls qui aura lieu le 13 décembre 2023. Les résidents des tilleuls bénéficient de la gratuité au même titre que le Repas de aînées de la commune de vindry sur turdine. Monsieur le Président propose le prix de 21€.

03/11/RA-
DL2023

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

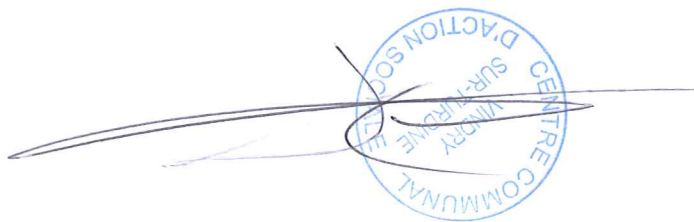
OBJET :
Prix repas
invité Noël
RA2023

- Décide de fixer le prix des repas pour les invités du Repas de Noël de la Résidence Autonomie les Tilleuls 21€.

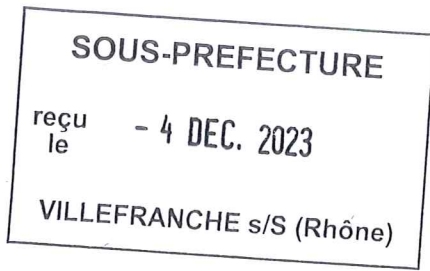
Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Acte rendu
exécutoire
après dépôt
en sous-
préfecture le
Et
publication
le
Le
Président,
C. PRADEL

délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL



DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY SUR TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

*Absentes : Mme DI STEFANO Annick donne pouvoir à M. GAUDON Daniel
Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme EGLOFF Clarisse, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle*

Secrétaire de Séance : Mme FAVRE Marie Françoise

04/11/RA-DL2023

Monsieur le Président expose à l'assemblée que du fait de la signature d'un CPOM un forfait autonomie complémentaire peut être attribué chaque année par La Conférence des Financeurs du Rhône.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de faire une demande de subvention à la Conférence des Financeurs en 2024 pour la prise en charge de prestations médico-sociales à hauteur de 11 374€ (document ci-joint)

**OBJET : Résidence
Autonomie Les Tilleuls
Forfait Autonomie
2024**

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, après en avoir délibéré,

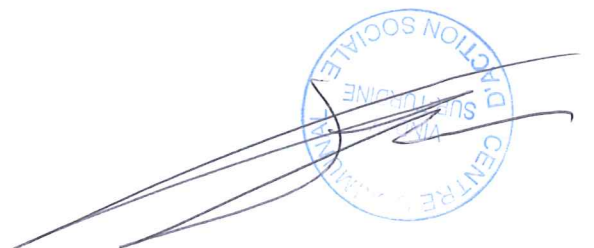
- Accepte la demande de subvention au titre du forfait autonomie complémentaire 2024 pour un montant de 11 374 € TTC.
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,

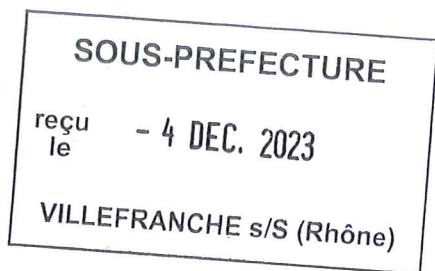
Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
**Le Président,
Christian PRADEL**

Le Président,
C. PRADEL



DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY SUR TURDINE



Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

*Absentes : Mme DI STEFANO Annick donne pouvoir à M. GAUDON Daniel
Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme EGLOFF Clarisse, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle*

Secrétaire de Séance : Mme FAVRE Marie Françoise

0511/RA-DL2023

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Résidence Autonomie doit mandater un organisme de contrôle agréer pour effectuer des missions d'inspections et de vérifications de conformités pour :

- Installations Electriques
- Ascenseur
- Installations Thermique Fluide
- Installations de Sécurité Incendie

**OBJET : Résidence
Autonomie Les Tilleuls
Contrat APAVE 2024**

Après une mise en concurrence il est retenu la proposition commerciale référencée A52494941029.1.V3 de l'organisme APAVE. L'ensemble des contrats représentent un coût de **1 008€ TTC**

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Accepte la proposition commerciale référencée A52494941029.1.V3 pour un montant de 1 008€ TTC.
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires.

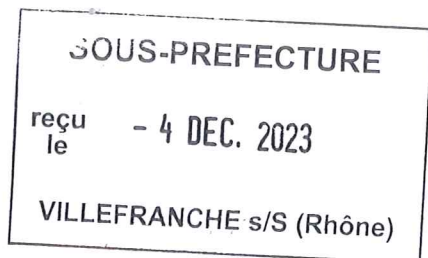
Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
**Le Président,
Christian PRADEL**

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Président,
C. PRADEL





DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY SUR TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

*Absentes : Mme DI STEFANO Annick donne pouvoir à M. GAUDON Daniel
Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme EGLOFF Clarisse, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle*

Secrétaire de Séance : Mme FAVRE Marie Françoise

06/11/RA-DL2023

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le Département du Rhône peut aider les collectivités et notamment les résidences autonomes dans leurs investissements. Mais pour cela il est nécessaire de mettre en œuvre, pour le projet de sécurisation de la Résidence dans son système d'alerte, un plan pluriannuel d'investissement pour l'année 2024 section sécurité .

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, après en avoir délibéré,

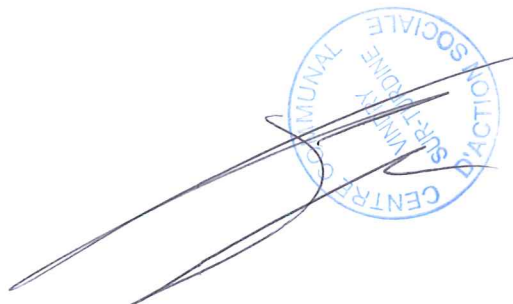
- Accepte de mettre en œuvre un plan pluriannuel à l'investissement pour le projet de sécurisation de la Résidence Les Tilleuls – et plus particulièrement de son système d'alerte, comme mentionné ci-dessus,
- Autorise le Président à signer les documents relatifs au P P I.

Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

**OBJET : CCAS/FPA
SUVENTION
DEPARTEMENT DU
RHONE – PPI
SECURITE**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
**Le Président,
Christian Pradel**

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
**Le Président,
C. PRADEL**



DEPARTEMENT RHONE
ARRONDISSEMENT
VILLEFRANCHE/SAONE
CANTON TARARE

SOUS-PREFECTURE

reçu
le - 4 DEC. 2023

VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale
VINDRY SUR TURDINE

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 16 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude

*Absentes : Mme DI STEFANO Annick donne pouvoir à M. GAUDON Daniel
Mme WESSE Béatrice donne pouvoir à Mme FAVRE Marie Françoise
Mme EGLOFF Clarisse, Mme GONDARD Isabelle, Mme MURE Christelle*

07/11/RA-DL2023

Secrétaire de Séance : Mme FAVRE Marie Françoise

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la résidence autonomie Les Tilleuls désire emmener les résidents qui le souhaitent en séjours cure thermale sur 2 jours à VICHY Ce programme pourrait être financé par le biais d'une subvention de la Fondation Henri Baboin-Jaubert Générations Solidaires, concernant les initiatives portées par des organismes d'intérêt général qui développent des services et des soins en faveur des personnes âgées si le projet est retenu.

La demande de subvention s'élève à 7185€

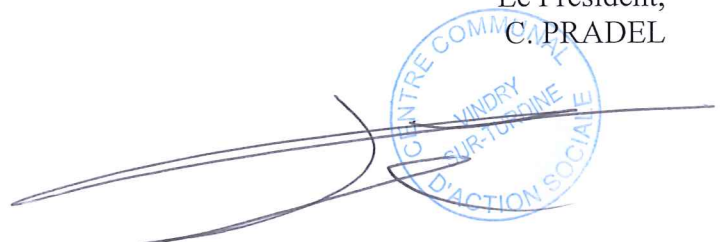
Le Conseil d'Administration à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Accepte de recevoir la subvention éventuelle de de la Fondation Henri Baboin-Jaubert Générations Solidaires pour le programme cure thermale sur 2 jours à VICHY pour l'exercice 2024.
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires à la demande de subvention et à l'organisation du séjour si obtention de la subvention

Approuvé par 8 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture le
Et publication le
Le Président,
Christian Pradel

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois, an et heure
Que susdits
Et ont signé au registre
Les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Président,
C. PRADEL



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' around the perimeter and 'VINDRY SUR-TURDINE' in the center.